



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20<sup>ème</sup> séance du mardi 21 mai 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/58 de la Municipalité, du 29 novembre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'adopter le principe du crédit-cadre 5<sup>e</sup> étape 2018-2021, destiné à la mise en œuvre sur quatre ans d'un programme d'assainissement et d'entretien d'installations sportives ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'403'000.- ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement complémentaire du patrimoine administratif de CHF 347'000.- pour les travaux urgents de réfection de la piste d'athlétisme du Stade olympique de la Pontaise, portant le montant initial du préavis N° 2013/31 à CHF 3'397'000.- ;
4. de balancer les dépenses comptabilisées du compte d'attente N° 3810.581.360 ouvert pour couvrir les études préliminaires, sur le crédit d'investissement mentionné sous chiffre 2 ;
5. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 2 et 3 par la rubrique 331 du Service des sports ;
6. de faire figurer sous la rubrique 390 du Service des sports les intérêts relatifs aux dépenses du crédit mentionné sous chiffres 2 et 3 ;
7. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 les subventions qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-et-un mai deux mil dix-neuf.

Le président :



Le secrétaire :